



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Service Régional des Entreprises Agricoles et
Agro-alimentaires – Délégation FranceAgriMer**

**Pôle des structures d'exploitations et du
développement rural**

Objet : Droit de préemption au profit de la
future SAFER de Normandie – consultation du
public

CAEN, le 6 septembre 2016

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1- Objet de la consultation :

Elle a porté sur l'octroi au profit de la future Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie (SAFER de Normandie) du droit de préemption et du bénéfice de l'offre amiable avant adjudication volontaire.

Elle s'est faite en application de l'article L.143-7 alinéa I du code rural et de la pêche maritime, relatif aux conditions d'exercice du droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

2- Durée de la consultation :

La consultation a été mise en ligne sur le site Internet de la préfecture de région et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie dès le 11 juillet 2016.

Les modalités de consultation, exposées sur ces sites, prévoyaient :

- la transmission des observations du public par courrier électronique ou par voie postale à la DRAAF Normandie (adresses précisées sur le site) ;
- une durée de consultation de 5 semaines à compter du 11 juillet 2016 (soit jusqu'au 15 août 2016).

3- Synthèse des observations du public :

Du 11 juillet au 15 août 2016, aucun courrier d'observation du public portant sur cette consultation n'a été reçu selon les modalités exposées au point 2.